



Saint-Paulin
*2^e municipalité plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT REFONDANT L'ENSEMBLE DES RÈGLES DE
BRANCHEMENT À L'AQUEDUC, À L'ÉGOUT SANITAIRE, À L'ÉGOUT
PLUVIAL AINSI QUE LES REJETS DANS LES FOSSÉS, LES LACS ET
LES COURS D'EAU**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, Jean Lacroix, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que le conseil municipal de cette municipalité lors d'une séance ordinaire tenue au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, situé au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, le 4 juin 2025 à 20 h 00, a adopté le règlement numéro trois cent seize (316) intitulé : **SUR LE REJET DES EAUX DANS LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, LES FOSSÉS, LES LACS ET LES COURS D'EAU.**

Le règlement numéro trois cent seize (316) prévoit les dispositions relatives au raccordement des immeubles aux réseaux publics d'aqueduc et d'égouts et à la gestion des eaux pluviales des immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paulin.

De manière particulière le présent règlement régit la nature, la qualité, la quantité, le débit des eaux rejetées dans les ouvrages d'assainissement les égouts sanitaire et pluvial, les fossés, les lacs et cours d'eau du territoire de la municipalité de Saint-Paulin.

Il vise à protéger l'environnement et l'intégrité des infrastructures municipales ainsi qu'à éviter l'augmentation de la fréquence et du volume des débordements.

Ledit règlement peut être consulté en tout temps sur la page Web de la municipalité de Saint-Paulin de même qu'au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures aux coordonnées suivantes :

- au bureau municipal situé au **2873, rue Laflèche, Saint-Paulin**, durant les heures normales de bureau.
- Sur le site Internet de la municipalité : <http://www.saint-paulin.ca>

Ledit règlement entre en vigueur dès la publication du présent avis conformément au règlement municipal numéro 298.

Donné à Saint-Paulin, ce cinquième jour de juin deux mille vingt-cinq.

Jean Lacroix, greffier-trésorier